

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 19/22

POINTS DE COMPTE RENDU VFR

Les points importants pour l'utilisation des règles de vol à vue (VFR) au Canada passent de trois types (point de compte rendu VFR, point d'appel VFR et point de compte rendu VFR militaire) à un seul type : point de compte rendu VFR.

Les points de compte rendu VFR sont utilisés comme moyen de navigation supplémentaire, au besoin, pour réduire la charge de travail des services de la circulation aérienne (ATS) et l'encombrement des fréquences.

Nota : Les points de compte rendu VFR ne sont pas destinés à être utilisés comme principal moyen de navigation ou à des fins de planification de vol.

Tous les points de compte rendu VFR au Canada auront un nom prononçable à utiliser dans les communications de la circulation aérienne et un identificateur à cinq lettres non-OACI commençant par « VC » aux fins de consignation dans les bases de données de navigation VFR.

Les légendes, les symboles, les identificateurs et les coordonnées de tous les points de compte rendu VFR seront mis à jour dans les cartes de procédures terminales VFR (VTPC) et les cartes de région terminale VFR (VTA) applicables à compter du 14 juillet 2022 et jusqu'au 3 novembre 2022.

La présente circulaire d'information aéronautique (AIC) expirera le 31 décembre 2022.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Vanessa Robertson
Directrice, Normes des Service de la circulation aérienne (ATS)